

**BUREAU DU CONSEILLER SÉNATORIAL EN
ÉTHIQUE**

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Ottawa, 10 juin 2010 — Le conseiller sénatorial en éthique, M. Jean T. Fournier, a rendu public aujourd'hui son cinquième rapport annuel. Le rapport a été déposé au Sénat et couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

« L'année dernière, mon bureau a donné plus de 200 avis et conseils sur des situations de complexité variable, a dit M. Fournier. Ce nombre confirme que les sénateurs posent des questions avant d'agir ou de prendre une décision. Comme le dit le vieux proverbe : Il vaut mieux prévenir que guérir.»

Le rapport annuel dresse le bilan des principales activités de mon bureau au cours de la dernière année, à savoir : donner des avis et conseils aux sénateurs sur leurs obligations aux termes du Code, superviser le processus de déclaration annuel dans le cadre duquel les sénateurs déclarent leurs intérêts personnels, mener des enquêtes au besoin, et tenir un registre public contenant les renseignements que les sénateurs doivent déclarer publiquement en vertu du Code.

Le conseiller sénatorial en éthique est un haut fonctionnaire indépendant du Sénat. Sa responsabilité première est d'administrer, d'interpréter et d'appliquer le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs*.

Pour en savoir davantage sur le bureau et le rapport annuel du conseiller sénatorial en éthique, veuillez consulter le site Web du bureau : www.parl.gc.ca/seo-cse.

Information :

Louise Dalphy
Téléphone : 613-947-3566
Télécopieur : 613-947-3577